

11
NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



PROVISOIRE

E/CN.14/SR.135(VIII)
21 février 1967

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Huitième session
Lagos, 13-25 février 1967

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA
CENT TRENTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au National Hall, à Lagos,
le lundi 20 février 1967, à 9h 30.

Président : M. AYIDA (Nigeria)

Secrétaire : M. SYLLA

SOMMAIRE :

Institut africain de développement économique et de planification
(point 7 de l'ordre du jour)

Relations avec l'Organisation de l'unité africaine et la Banque
africaine de développement (point 10 de l'ordre du jour)

Les représentants qui désirent apporter des rectifications au présent compte rendu provisoire sont priés de les transcrire sur deux exemplaires du compte rendu, qu'ils devront faire parvenir le plus tôt possible au Secrétaire de la Commission, M. A. Sylla, fonctionnaire chargé de la coordination des documents (bureau 180). Au besoin, les rectifications pourront être envoyées par la poste, après la session, au Bureau du Secrétaire de la Commission économique pour l'Afrique, P.O.Box 3001, Addis-Abéba, Ethiopie, où elles devront parvenir le 30 avril 1967 au plus tard.

INSTITUT AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE PLANIFICATION

(point 7 de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT, avant d'ouvrir le débat sur le point 7, tient à souhaiter la bienvenue au Commissaire à la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies, qui sera entendu par le Comité I.

M. TOURE (Directeur de l'Institut africain de développement économique et de planification), présentant le rapport de l'IDEP (E/CN.14/367), décrit tout d'abord les activités de l'Institut depuis la septième session de la Commission; ces activités se classent sous trois grandes rubriques : formation, recherche et services consultatifs.

Dans le domaine de la formation, le cours régulier de neuf mois à Dakar s'adresse à des agents en exercice des gouvernements africains, de formation universitaire, destinés à occuper des postes supérieurs dans les services nationaux de développement et de planification. Le programme de ce cours a été adapté chaque année compte tenu de l'expérience acquise l'année précédente et compte tenu aussi des résultats obtenus par les instituts analogues des Nations Unies ou des gouvernements. L'idée de faire de l'Institut une super-université en matière de planification économique étant résolument écartée, l'enseignement est orienté dans un sens essentiellement pratique et opérationnel. Néanmoins, sans tomber dans l'académisme, un enseignement digne de ce nom exige une certaine schématisation; certaines synthèses sont nécessaires pour guider l'action future. En l'état actuel des méthodes et compte tenu de leur évolution rapide, il est indispensable de munir les futurs responsables de la planification et du développement africains d'instruments d'analyse et d'action qui leur permettront d'affronter des problèmes de plus en plus complexes. Certes, les matières inscrites au programme du cours de neuf mois pour 1966/67 ne sauraient être étudiées de manière approfondie, ce qui demanderait beaucoup trop de temps; l'enseignement a pour but de donner aux stagiaires au moins un aperçu des méthodes dont certaines applications ont déjà été faites en Afrique, en mettant l'accent sur les projets concrets, qui sont les nerfs de tout plan.

Les autres activités de formation - cours spécialisé du Caire et cours régionaux - sont conçues dans le même esprit, mais l'enseignement est de plus courte durée et s'adresse donc plutôt à des personnes que les gouvernements ne pourraient détacher pour une longue période.

Dans le domaine de la recherche, l'Institut n'a pas encore de programme intégré, car un tel programme exigerait, outre des moyens matériels qui sont déjà disponibles, des ressources humaines qui font encore défaut. Néanmoins, à sa dernière session, le Conseil d'administration de l'IDEP a reconnu la nécessité d'une recherche de base à long terme, de caractère permanent et scientifique.

Les services consultatifs de l'IDEP sont fournis à la demande des gouvernements et sont coordonnés avec ceux de la CEA.

Après avoir attiré l'attention de la Commission sur les parties du rapport consacrées aux activités parallèles de l'IDEP, et aux relations de l'IDEP avec les institutions spécialisées et avec les autres instituts de développement, M. Touré souligne que l'IDEP est le seul des trois instituts régionaux qui soit bilingue et que, de ce fait, sa tâche est particulièrement ardue; il aurait donc besoin d'un personnel stable, mais cela n'a malheureusement pas été le cas jusqu'à présent.

Il est indéniable que la période initiale de fonctionnement de l'Institut laisse une certaine impression de malaise, notamment en raison du fait que, pour la principale activité de formation, le cours de neuf mois, on n'a pu réunir qu'un nombre insuffisant de candidats, 20 à 25. Alors que, grâce au PNUD, l'attribution de 30 bourses avait été prévue, il n'a pu en être attribué en fait que 20. Cette situation est préoccupante et appelle un remède sans délai. Ce ne serait pas une solution d'abaisser le niveau requis des candidats, car l'IDEP cherche à former les cadres supérieurs du développement et de la planification, les instituts sous-régionaux et les instituts nationaux pourvoyant à la formation des cadres moyens. L'une des raisons de la difficulté rencontrée est sans doute que les gouvernements peuvent difficilement se passer pendant une longue période des services de fonctionnaires ayant les qualifications

voulues pour suivre les cours; c'est aux gouvernements eux-mêmes qu'il appartiendrait de chercher des solutions à ce problème. De son côté l'Institut s'attache à mieux informer les gouvernements des possibilités qu'il a à leur offrir. Mais il est vrai que des facilités du même ordre sont offertes par d'autres gouvernements, au titre de programmes bilatéraux, et par d'autres institutions internationales. Il importe donc de coordonner soigneusement l'assistance offerte dans ce domaine par les divers organes des Nations Unies au moins. C'est à quoi s'est employée une réunion de représentants de l'IDEP et des institutions spécialisées, tenue récemment à New-York.

Pour conclure, M. Touré engage vivement la Commission à approuver les propositions contenues dans la section X du rapport et destinées à assurer la continuité de l'activité de l'Institut, conformément à son statut, passé la période initiale de cinq ans. Ces propositions tendent à ce que le PNUD maintienne son assistance financière à l'Institut pour une nouvelle période quinquennale. La contribution des gouvernements africains, pour cinq ans, passerait de 1.500.000 à 1.681.200 dollars des Etats-Unis, grâce à l'augmentation du nombre des gouvernements contributeurs. La mise en oeuvre de ces propositions permettrait à l'Institut de s'établir plus fermement et de fixer son style et sa personnalité, à condition que, de leur côté, les gouvernements africains manifestent leur volonté d'utiliser pleinement l'Institut, comme centre de formation supérieure dans le domaine du développement de la planification.

Le **PRESIDENT** fait observer qu'il est souvent plus facile de trouver des candidats à des stages en Europe ou aux Etats-Unis qu'à des stages dans un pays africain, alors que ceux-ci peuvent donner des résultats beaucoup plus utiles du point de vue des réalités africaines.

M. N'DAW (Sénégal) loue la qualité du rapport et la franchise de l'exposé fait par le Directeur de l'Institut.

Les difficultés rencontrées tiennent, d'une part, au fait que les pays africains n'utilisent pas suffisamment l'Institut, dont pourtant ils ont eux-mêmes demandé la création et, d'autre part, à la qualité même de l'enseignement que dispense l'Institut. Il ressort du rapport que cet enseignement est trop encyclopédique et qu'il n'est pas assez pratique. Pour le cours de neuf mois, le programme a crû en ampleur et en difficulté d'année en année. Outre les cours proprement dits, un voyage d'étude est prévu et chaque stagiaire doit rédiger un mémoire et le soutenir. Dans ces conditions il n'est pas surprenant que le nombre des candidats aille en diminuant. Ce dernier phénomène est d'autant plus inquiétant que, pour l'année en cours, deux pays seulement, le Sénégal et la République arabe unie, ont fourni la moitié des candidats.

Il faut s'attaquer au mal sans tarder. Pour cela, la délégation sénégalaise suggère les remèdes suivants : organiser une tournée d'information et de propagande dans tous les pays d'Afrique; repenser le contenu pratique et théorique de l'enseignement donné, compte tenu des besoins réels du continent et des problèmes sociaux et économiques qui se posent en Afrique; établir un programme limité mais concret; organiser des travaux pratiques et étaler les séminaires sur toute l'année afin de favoriser l'analyse et la réflexion; envoyer les stagiaires en stage pratique dans différents ministères de pays africains; enfin, reconduire le système de financement en vigueur et faire appel à des contributions volontaires à la fin de la période de rodage.

M. NERGAD (Observateur d'Israël) dit que les tâches de l'IDEP sont particulièrement importantes, car les pays d'Afrique ont besoin de planificateurs capables pour utiliser au mieux l'aide extérieure et les moyens locaux, déterminer leurs ressources en main-d'oeuvre et choisir les applications les plus avantageuses de la technique moderne. A cet égard, la formation sur place de personnel qualifié est la plus indiquée. Remédier à l'écart qui existe entre pays développés et pays en voie de développement est la tâche majeure de la génération actuelle, d'autant plus urgente que la population mondiale croît plus vite que les revenus.

La tâche est immense, mais elle est possible lorsque techniques et capitaux sont conjugués et que des ressources humaines suffisantes sont disponibles. Les sources nouvelles d'énergie, autorisent les plus grands espoirs et d'autres moyens restent à découvrir.

L'exemple d'Israël qui, comme beaucoup de pays africains, a accédé à l'indépendance depuis la deuxième guerre mondiale, montre quel rôle important les ressources humaines, l'aide extérieure et la planification jouent dans le développement économique et social d'une nation. Surtout dans les pays jeunes, il faut tenir compte de la structure sociale lorsqu'on cherche à résoudre des problèmes d'économie, de santé, d'éducation. C'est pourquoi l'observateur d'Israël se félicite que pour l'année en cours, le programme des cours de l'Institut fasse une place aux relations entre le développement économique, les ressources humaines et la structure sociale.

Israël mettra volontiers son expérience au service de l'Institut, et dans bien des cas cette expérience est directement applicable à l'Afrique, car Israël a eu à lutter et a encore à lutter contre le manque de ressources naturelles et contre le désert. Israël fournit de l'assistance technique à vingt pays africains. En 1966, 406 experts israéliens - en planification, mécanique, agriculture, santé et éducation - se sont rendus en Afrique, et 728 Africains sont venus en Israël se préparer à exercer diverses professions. Depuis 1958, 4.385 étudiants africains sont venus s'instruire en Israël. En outre, Israël vient de lancer de nouveaux programmes de formation sur place à l'intention des Africains. Il coopère avec les pays d'Afrique à titre bilatéral et sur le plan international par l'intermédiaire des organes et institutions des Nations Unies, en particulier la CEA. Ses contributions se situent notamment dans les domaines de la coopération industrielle et commerciale, de la création d'infrastructures, de la mise en valeur des ressources hydrauliques, de la construction de routes, et des services publics.

Le courant actuel des capitaux est impuissant à engendrer les investissements de l'ampleur voulue dans les pays peu développés et à faciliter leur passage de l'économie de subsistance à la croissance économique. C'est pourquoi, dans le cadre de l'UNCTAD, Israël a proposé un plan appelé le "plan Horowitz", qui prévoit la mobilisation massive de fonds pour le développement et dont la mise en oeuvre peut résoudre de façon équitable le problème du financement du développement. Ce plan prévoit aussi le mécanisme par lequel les mouvements de capitaux atteindraient le volume souhaité.

En terminant, M. Nirgad assure la Commission qu'Israël poursuivra ses efforts en faveur de l'Afrique dans le ferme espoir de voir cesser la situation paradoxale qui fait que la population augmente le plus là où les moyens sont les plus faibles, que la croissance est la plus lente là où elle est le plus nécessaire et que les termes de l'échange continuent à favoriser les pays développés.

M. BONGHO-NOUARRA (Congo (Brazzaville)) remercie le Directeur de l'IDEP de son exposé. Certains des points soulevés par M. Touré méritent d'être étudiés de façon approfondie. En premier lieu, une action pourrait être entreprise au niveau du recrutement des stagiaires, afin de fixer des conditions moins sévères de sélection et de prolonger au-delà de neuf mois la durée des études. En deuxième lieu, il importe que des initiatives soient prises pour mieux faire connaître aux Etats africains les services que l'Institut met à leur disposition. Il serait bon, par exemple, que la composition du Conseil d'administration de l'IDEP soit établie sur une base sous-régionale et il faut espérer que des propositions à cet effet seront soumises aux Gouvernements africains. Enfin, M. Bongho-Nouarra assure le Directeur de l'Institut que la collaboration du Gouvernement du Congo (Brazzaville) lui est acquise, car l'IDEP permettra de former les hommes nouveaux qui édifieront l'Afrique nouvelle.

M. HENRY (Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement), déclare que, si le PNUD est directement intéressé à la réussite de l'Institut africain de développement économique et de planification, ce n'est pas seulement parce que le PNUD contribue pour les deux tiers au moins au budget général de l'Institut, mais aussi parce qu'il voit en celui-ci la matérialisation en Afrique des activités des Nations Unies en matière de formation, de recherche et de conseils consultatifs. A cet égard, M. Henry rappelle que le PNUD participe au financement de l'Institut de développement de Santiago du Chili, pour l'Amérique latine, et de Bangkok, pour la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient. L'expérience acquise dans ce domaine, surtout en ce qui concerne l'Institut d'Amérique latine, prouve qu'il faut plusieurs années avant que l'on puisse se prononcer sur le bien-fondé d'un tel projet. L'IDEP n'existe que depuis trois ans, et toute conclusion valable est impossible quant à son avenir, sinon qu'il est indispensable que le programme se poursuive. C'est pourquoi le Directeur du PNUD est décidé à accéder à la demande que pourrait lui présenter la CEA en vue d'une prolongation, pendant une nouvelle période de cinq années à partir de 1969, de l'assistance fournie à l'Institut, et il ne fait pas de doutes que le Conseil d'administration approuvera

cette mesure. Le financement de l'IDEP ne devrait donc soulever aucune difficulté majeure pendant les sept années à venir. Cette période, d'une durée raisonnable, est une garantie de continuité des activités de l'Institut, qu'il devrait être possible de réorganiser et de planifier avec tout le soin nécessaire.

En moyenne, il faut une dizaine d'années pour qu'une organisation comme l'IDEP puisse prendre racine. Les difficultés que rencontre actuellement l'Institut sont normales. La diminution du nombre des Etats africains qui ont versé leurs contributions annuelles, sans avoir d'effet immédiat du point de vue de la trésorerie, du fait de l'intervention financière du PNUD, montre cependant que l'Institut souffre d'une certaine désaffection parmi les pays directement intéressés. Que cet état de choses soit dû au manque de publicité ou à la nature des cours et à leur durée, ce n'est pas au PNUD d'en décider; il ne s'agit pas qu'à la bonne exécution du projet et à la participation effective des gouvernements.

Au cours d'une réunion de travail qui a réuni, à New York, des représentants de l'Institut, du PNUD, de la CEA et des Institutions spécialisées, il a été décidé que, pendant les deux prochaines années, les programmes de séminaires et de stages seraient coordonnés, souvent sous l'égide commune des institutions spécialisées. Une telle décision représente déjà un progrès considérable.

Le Représentant du Congo (Brazzaville) a estimé que les membres du Conseil d'administration de l'Institut n'étaient pas choisis sur la base d'une représentation géographique équitable. Cela est indiscutable, puisque le Conseil d'administration ne comprend aucun représentant de l'Afrique centrale. Il n'en reste pas moins que le Conseil d'administration, sous la présidence du Secrétaire exécutif de la CEA, est parfaitement habilité à étudier les questions de programme qui ont été soulevées par M. Touré et par plusieurs représentants. Certes, il ne faut pas perdre de vue que toute modification du programme d'études aura nécessairement des incidences budgétaires. Mais celles-ci ne devraient pas soulever de difficultés sérieuses.

Pour conclure, M. Henry estime qu'il conviendrait de donner plus d'importance aux activités du Conseil consultatif des études et de la recherche, qui pourrait utilement profiter des travaux des groupes réunis avec la participation des institutions spécialisées intéressées.

M. ZGHAL (Tunisie) rappelle que la création de l'IDEP a été décidée, à la quatrième session de la Commission, dans le but d'assurer la formation de cadres indispensables au développement économique et social des Etats africains. Or voici, qu'après trois ans d'activité, et en dépit des efforts louables de ses dirigeants, l'Institut traverse une période difficile. Les difficultés qu'il rencontre risquent de s'aggraver si des mesures ne sont pas prises pour modifier sa structure. En effet, malgré le nombre de bourses offertes et les résultats encourageants obtenus, le nombre des stagiaires et des professeurs diminue d'année en année. Seules les conditions d'études et de recrutement peuvent expliquer cette situation dans un continent qui a un besoin aussi urgent de cadres et de spécialistes. En ce qui concerne les autres activités de l'Institut, la situation n'est pas meilleure, puisque l'IDEP n'a pas eu l'occasion de fournir de services consultatifs, faute de demandes présentées par les gouvernements.

Il importe donc de procéder à un nouvel examen de l'organisation et de la structure de l'IDEP, afin de les adapter aux besoins réels des pays africains. Mais une telle mesure risque de demeurer inefficace tant que les fonctions de l'IDEP et les services qu'il peut fournir ne seront pas mieux connus dans l'ensemble du continent. Il convient de noter que bien des Etats membres de la CEA ne se sont pas acquittés des obligations qui leur incombent aux termes des résolutions 72(V) et 92(VI) de la Commission, en ce qui concerne le financement de l'Institut. Six pays n'ont pas encore versé leur contribution pour 1964, et treize pour 1965. Certes, la situation financière de l'Institut n'est pas trop défavorable, mais cela s'explique par le fait que les Etats intéressés ne tirent pas pleinement parti des possibilités qui leur sont offertes.

M. TEVOEDJRE (Organisation internationale du travail) affirme que le BIT entend apporter tout son soutien à l'Institut africain de développement économique et de planification. En premier lieu, il faut que les Etats africains, pour qui le développement économique et social est une préoccupation majeure, connaissent mieux les services que l'Institut met à leur disposition. Le Directeur, les professeurs, les chercheurs qui travaillent avec l'Institut devraient faire des conférences dans tous les pays africains et chercher à intéresser la presse et les autres organes d'information aux activités de l'IDEP. Dans le domaine de la recherche, il faudrait partir du principe que la planification doit être adaptée aux réalités concrètes des pays auxquelles elle s'applique. Les stagiaires envoyés en Europe ou dans d'autres régions développées acquièrent une expérience dans des conditions exogènes qu'il importe de rectifier en leur donnant l'occasion de se replonger dans leur milieu réel. Tel doit être essentiellement le but de l'IDEP.

Il faudrait également que les services de l'IDEP soient largement utilisés par d'autres organismes, nationaux ou internationaux. A titre d'exemple, M. Tévoedjré cite le Cycle d'études sur la participation des syndicats dans la planification du développement, organisé sous l'égide du BIT et auquel l'IDEP a participé. Il serait souhaitable que les cycles d'études ou les réunions de cette nature fassent dorénavant partie intégrante du programme de l'Institut.

Après avoir insisté sur la nécessité d'assurer la stabilité de la direction de l'IDEP, M. Tévoedjré constate que, dans tous les domaines, les instituts de formation sont de plus en plus nombreux en Afrique. C'est pourquoi il tient à lancer un appel aux représentants des Etats membres pour les prier de ne pas proposer la création d'organismes nouveaux tant que les établissements existant ne seront pas utilisés à pleine capacité. Enfin, il serait souhaitable que l'IDEP devienne le correspondant en Afrique de tous les instituts qui, en Europe et ailleurs, s'intéressent directement au développement du continent. Cela lui permettrait de remplir le rôle centralisateur qui lui revient.

Le PRESIDENT remercie le Directeur de l'Institut et tous les orateurs qui ont pris la parole au sujet du point 7 de l'ordre du jour. Il espère que les délégations présenteront des propositions concrètes qui permettront de mieux définir et de renforcer les activités de l'Institut.

RELATIONS AVEC L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (E/CN.14/INF/32) (point 10 de l'ordre du jour).

M. SYLLA (Secrétaire de la Commission) rappelle qu'à sa septième session, la Commission a prié le Secrétaire exécutif de prendre, en accord avec le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine, des mesures nécessaires en vue d'élaborer une convention ou un arrangement définissant de façon précise le cadre de la coopération entre les deux organisations. La note du Secrétaire exécutif dont la Commission est saisie (E/CN.14/INF/32) fait le point de la situation. Depuis la création de l'OUA, en mai 1963, le secrétariat de la CEA n'a cessé de fournir à cette organisation une assistance continue dans de nombreux domaines et sous diverses formes, car il est persuadé que les décisions prises et les programmes adoptés par les deux organismes rendent nécessaire une étroite collaboration entre eux. Cette collaboration s'est trouvée concrétisée dans plusieurs domaines tant sur le plan des réunions et des conférences que sur celui de l'élaboration des programmes.

Le 16 novembre 1965, le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général administratif de l'OUA ont signé un accord entre les deux organisations sur la coopération entre l'OUA et la Commission économique pour l'Afrique. Le texte de cet accord est reproduit en annexe au document E/CN.14/INF/32.

Le secrétariat de la CEA estime que les dispositions de cet accord doivent être interprétées de façon très large. Il importe en effet que, dans l'exécution de leur programme de travail, les deux secrétariats puissent s'assurer que leurs activités sont complémentaires et qu'ils s'efforcent d'éviter les doubles emplois et les chevauchements.

M. POGNON (Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité africaine) considère qu'en dépit de l'accord signé, en novembre 1965, par le Secrétaire général des Nations Unies et le Secrétaire général administratif de l'OUA quant aux relations entre ces deux organisations, il subsiste, au niveau de la coordination, un certain nombre d'éléments d'imprécision.

L'accord de coopération prend note de la volonté des deux organisations de coordonner leurs efforts au service du développement économique et social en Afrique, de se consulter sur leurs projets et leurs programmes afin d'éviter tout chevauchement inutile dans leurs entreprises et de procéder à un échange d'information afin d'éviter tout gaspillage des ressources de chacune des deux organisations.

L'harmonisation de l'action des deux organisations s'est traduite par un certain nombre de faits concrets. C'est ainsi que, dès sa création, l'OUA a pu faire appel à l'expérience technique de la CEA pour mettre au point le programme de travail de sa Commission économique et sociale. En outre, la CEA a remis à cette Commission une liste détaillée des études qu'elle a entreprises dans les domaines des ressources naturelles, des plans de développement, des réglementations financières, fiscales et sociales ou de diverses législations dans le domaine du travail et de la main-d'oeuvre.

Après la signature de l'accord entre l'OUA et la CEA, les deux secrétariats se sont entendus pour opérer, entre les différentes réunions prévues dans leurs programmes respectifs, une sélection de sujets susceptibles de donner lieu à des réunions communes, telles la réunion CEA/OUA sur les problèmes des télécommunications ou celle sur les problèmes du commerce et du développement.

Cependant, si l'on analyse les décisions que chacun des deux secrétariats a reçu mandat de mettre en application, on ne peut manquer de déceler un chevauchement des programmes des deux organisations. Ainsi, par exemple, en janvier 1965, la Commission économique et sociale de l'OUA adoptait, à sa deuxième session, un programme de priorités intéressant la coopération entre pays africains dans les secteurs économique, financier ou social. Deux mois plus tard, les mêmes Etats membres étudiaient à nouveau, à la CEA, un programme de priorités pour les mêmes secteurs, comme si le programme

adopté par l'OUA n'était plus valable pour la CEA. De même, la deuxième session de la Commission économique et sociale de l'OUA avait recommandé la création de deux groupes d'experts, l'un pour les problèmes du commerce et du développement en Afrique, l'autre pour l'intégration économique à l'échelon continental. Deux mois plus tard, la CEA créait des groupes de travail identiques.

Il est bien évident que, si chacun des deux **secrétariats observe** strictement les règles administratives qui le régissent, ils seront conduits à entreprendre, chacun de son côté, des études similaires et à réunir l'un **après** l'autre des conférences ou des cycles d'études sur des thèmes identiques. Si chacun de ces deux secrétariats se doit de mettre en application les décisions et les programmes arrêtés par les organes politiques dont il relève, il n'en devrait pas moins, dans le cadre d'une coopération cohérente et sensée, abandonner au profit de l'autre, lorsque celui-ci est mieux équipé pour le faire, la mise en exécution d'une partie du programme qui lui a été assigné.

M. Pognon estime que, pour définir avec plus de clarté ce que doivent être les relations entre l'OUA et la CEA, il conviendrait de préciser les compétences respectives des deux organisations dans les domaines distincts de l'établissement et de l'exécution des programmes communs.

Dans la résolution du Conseil économique et social des Nations Unies portant création de la Commission économique pour l'Afrique, il était précisé que cette dernière devait "prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue du développement économique de l'Afrique" et aussi "aider à formuler et à mettre au point des politiques coordonnées qui serviront de base à une action pratique visant à favoriser le développement économique et technologique de la région".

L'action de la CEA a été, jusqu'ici, parfaitement conforme à son mandat. Mais la naissance de l'OUA, les buts et objectifs qu'elle poursuit devraient conduire à certaines modifications dans l'action de la CEA. La Charte de l'OUA exprime clairement la volonté des dirigeants africains d'harmoniser, au sein de la nouvelle organisation, leur politique générale en tous domaines,

y compris le domaine économique et social, c'est-à-dire d'arrêter leurs programmes de développement concertés ou communs au sein de l'OUA. Dès lors, il est difficile de concevoir que la CEA continue d'être le centre où se définissent les lignes de politique générale et où sont étudiés et arrêtés les programmes africains en matière de développement économique et social.

Toutefois, le chevauchement évoqué ci-dessus se situe davantage au niveau des instances politiques qu'à celui des secrétariats. Il faudrait prendre conscience du fait que l'OUA doit servir de cadre exclusif à l'élaboration des décisions qui orientent la vie économique, à l'établissement des programmes les plus appropriés et à la sélection des projets les mieux adaptés aux réalités africaines, alors que la CEA doit limiter ses efforts à la recherche des moyens techniques ou financiers les plus efficaces pour réaliser ces programmes. Certes, le mandat de la CEA, tel qu'il existe actuellement, peut toujours induire le Secrétaire exécutif à faire intervenir la Commission dans l'établissement des programmes et dans l'orientation des politiques nationales, régionales ou continentales, sur le plan économique et social. Cette intervention sera d'autant plus limitée que les organismes politiques de l'OUA ne manqueront pas de réaffirmer leur détermination d'être dorénavant les seules autorités en matière de définition de la politique économique africaine et d'élaboration des programmes de coopération économique et sociale.

On ne saurait jamais insister assez, conclut M. Pognon, sur le fait que l'OUA est essentiellement un organe de conception et d'exécution et que le rôle de la CEA est de traiter des questions consultatives et techniques.

M. SYLLA (Secrétaire de la Commission) considère que les problèmes actuels se situent davantage au niveau des instances politiques qu'à celui des secrétariats. En conséquence, ce qui doit guider les travaux de ces derniers, c'est l'obligation de respecter les mandats de chacune des deux organisations.

La division du travail ne peut être décidée qu'au niveau des organes de décision, c'est-à-dire par le Conseil des ministres de l'OUA ou le Conseil économique et social des Nations Unies. L'application de l'accord de coopération existant ne s'est pas révélée impossible, bien au contraire,